



LES DOCUMENTS DEMANDES CI-DESSOUS SONT A FOURNIR PAR TOUS LES LICENCIES

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSE
(Y compris le chèque de caution ou l'enveloppe timbrée)**

Le dossier doit être rendu le plus tôt possible à vos entraîneurs.
(Avant le 31 juillet 2023 pour toute mutation)

A défaut, vous ou votre enfant ne pourrez en aucun cas participer à l'entraînement.

- Compléter, dater et signer la fiche de renseignements
 - Lire attentivement **et signer** le règlement intérieur du club
 - Fournir :
 - **RENOUVELLEMENT**
Certificat médical **NON OBLIGATOIRE** si le précédent a été établi après le **01/06/2021** et sous réserve d'avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire santé - **MAJEURS UNIQUEMENT**
Certificat **OBLIGATOIRE** établi sur le document fédéral joint si vous répondez **OUI** à l'une des questions du questionnaire santé - **MAJEURS & MINEURS**
 - Questionnaire Santé ci-joint (vous devez nous remettre uniquement la 1ère page et conserver la 2nde)
 - L'autorisation parentale FFHB autorisant l'adhésion de mon enfant à la FFHB (pour tout mineur)
 - La fiche sanitaire de liaison (pour tout mineur)
 - Le montant de la cotisation, par chèque, à l'ordre du HBCC.
 - Deux chèques de caution (35€) pour le maillot joueur (sauf Babyhand/U7) + (10€) pour le dossard
 - Une enveloppe timbrée
 - **CREATION**
Certificat médical établi obligatoirement sur le document fédéral joint - **MAJEURS UNIQUEMENT**
Questionnaire santé - **MINEURS UNIQUEMENT** - sauf si vous répondez **OUI** à l'une des questions du questionnaire santé = Certificat médical **OBLIGATOIRE**
 - 1 photo d'identité récente
 - La photocopie de la carte d'identité (recto verso), du passeport ou du livret de famille
 - L'autorisation parentale FFHB autorisant l'adhésion de mon enfant à la FFHB (pour tout mineur)
 - La fiche sanitaire de liaison (pour tout mineur)
 - Le montant de la cotisation, par chèque, à l'ordre du HBCC.
 - Deux chèques de caution (35€) pour le maillot joueur (sauf Babyhand/U7) + (10€) pour le dossard
 - Une enveloppe timbrée
- **l'attestation d'honorabilité pour les licenciés majeurs exerçant des fonctions d'encadrement au sein du club (entraîneur/table de marque/responsable de salle/ accompagnateur jeunes arbitres,...)**

Cotisations : -10% si dossier complet rendu **avant le 01/07/2023**.
Contactez José ou David pour les jours de permanence pour dépôt.

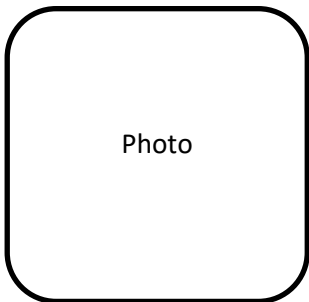
Famille avec plusieurs licenciés : -10% sur chaque licence.

Catégories	Tarifs
Seniors (à partir de 2006)	220 €
U17 (nés en 2007/2008)	205 €
U15 (nés en 2009/2010)	185 €
U13 (nés en 2011/2012)	175 €
U11 (nés en 2013/2014)	165 €
U9 (nés en 2015/2016)	150 €
Baby Hand/U7 (2017 à 2020)	115 €
Loisirs	125 €
Hand'Ensemble	65€

Pour toutes les catégories en compétition, 1 dotation offerte par licence validée.

Un chèque de caution de 35 € est demandé à tous les joueurs pour le maillot de match.
A la fin de la saison et à la restitution du maillot (au plus tard le 30/06/2024) le chèque de caution sera rendu, ou encaissé si le joueur souhaite conserver son maillot en souvenir.

NOTA : La cotisation couvre une partie des frais de : Affiliation, licences, engagements : Comité Départemental, Ligue Régionale, Fédération / Arbitrage et administration (Comité, Ligue, Fédération) / Assurance / Petit matériel : filets, ballons, chasubles / Equipements



FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2023/2024

Nom	Nationalité
Prénom	Département Naissance
Date Naissance.....	Profession
Adresse	Portable :Tél.....
.....	Mail
CP :..... Ville.....	Taille : (en cm).....Latéralité.....

SITUATION DE FAMILLE (pour les mineurs) : R.A.S / Parents divorcés – Séparés / Vit chez : le père - la mère

<u>PERE</u>	<u>MERE</u>
Nom (1).....	Nom (1) :
Prénom	Prénom :
Date de naissance:.....	Date de naissance:.....
Adresse(1)	Adresse (1) :
CP : Ville :	CP : Ville :
Profession :	Profession :
Portable : Tél :	Portable : Tél :
Mail :	Mail :

ATTENTION IL EST OBLIGATOIRE DE RENSEIGNER UN MAIL POUR VALIDATION DE LA LICENCE.

Je soussigné (e), père, mère, tuteur, (2) :

- M'engage à le respecter et le faire respecter à mon enfant.
- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.
- Autorise les parents accompagnateurs à transporter mon enfant pour les déplacements de matchs
- Autorise le HBCC à utiliser mon image ou celle de mon enfant (photos individuelles ou collectives sous lescouleurs du club pour nos supports de commutation : presse, site internet, page FB)
- En cas d'accident, autorise à faire prodiguer les 1ers soins à mon enfant et à le faire transporter au centre hospitalier le plus proche**
- Autorise le club à me solliciter dans la recherche de sponsors
- Désire m'investir dans la vie du club. Secteur (3) :
- M'engage à participer/ faire participer mon enfant, à toutes les compétitions durant la saison (**article 8 du règlementintérieur**)

(1) différent de l'enfant (2) Nom Prénom (3) Administratif, technique, sportif, communication, sponsoring, festivités.....

Date :

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR - HANDBALL CLUB CARPENTRAS

Article 1 :

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les licenciés de HANDBALL CLUB CARPENTRAS ainsi qu'à tous les spectateurs qui s'engagent à le respecter. Il est affiché et peut être consulté à l'entrée de chaque installation, au siège du club et sur son site internet. Il peut être modifié à tout moment par le club.

Article 2 : inscriptions.

Les inscriptions sont enregistrées à partir du 1^{er} JUIN et tout au long de la saison sportive (juin à juin).

La cotisation de la licence est valable pour la saison sportive avec possibilité d'étalement du règlement en 3 fois.

Elle ne pourra donner lieu à aucun remboursement en cours de saison, sauf pour raison médicale dûment justifiée par un certificat et validée par le bureau directeur de Handball Club Carpentras. Le remboursement accordé sera calculé prorata-temporis, déduction faite du coût de la licence réglé aux instances fédérales.

Les nouvelles inscriptions survenant après le 1^{er} janvier pourront bénéficier d'un tarif de cotisation réduit défini par le club. Ce tarif ne pourra pas être accordé pour une réinscription, même tardive.

Article 3 : accès aux installations

L'accès aux installations de Handball Club Carpentras est réservé :

- aux licenciés
- aux accompagnateurs des joueurs
- à toute autre personne autorisée par le club

Les terrains d'entraînement sont ouverts aux joueurs licenciés et aux débutants ou toute personne autorisée par le HBCC après avis du secrétariat.

Les installations du club ne sont accessibles qu'en présence du responsable d'équipe ou d'un responsable du club.

Tout joueur doit avoir sa licence à jour (documents fournis et cotisation réglée). **Une tolérance est acceptée pour deux séances d'essai.** L'entraînement dans le gymnase se fait uniquement avec une tenue adéquate (chaussures de sport de salle, short, t-shirt, survêtement) et du matériel de handball.

Les chaussures de ville ne sont pas acceptées sur le terrain d'entraînement.

Le matériel de handball (ballons, chasubles, plots,...) ne peut en aucun cas être utilisé en dehors du gymnase ou être momentanément emprunté (sauf accord de l'entraîneur).

Article 4 : horaires des créneaux affectés

Afin d'optimiser l'utilisation des installations par tous, des créneaux d'entraînements sont répartis. Aucun changement d'horaire ou de lieu ne peut s'effectuer sans l'accord préalable du Bureau Directeur. Le respect de l'horaire indiqué s'impose à tous.

Les entraîneurs doivent respecter les créneaux attribués.

Les joueurs doivent respecter les horaires fixés par les entraîneurs.

Les parents doivent s'assurer de la présence du responsable d'équipe dans le gymnase avant d'y déposer leurs enfants.

Les entraîneurs prennent sous leur responsabilité les enfants mineurs uniquement à partir de leur entrée dans le gymnase.

Article 5 : utilisation des installations sportives

Des règles particulières pourront être édictées et affichées en temps opportun relativement à l'utilisation des installations, en fonction de leur état, des conditions climatiques, des catégories des joueurs. Dans tous les cas, les joueurs sont impérativement tenus au respect du règlement intérieur de chaque installation sportive mise à disposition du club par la mairie et les établissements scolaires et des consignes de sécurité qui leur sont données.

Les installations pourront être temporairement fermées pour l'accueil de compétitions extérieures ou d'évènements particuliers. Dans ce cas, les licenciés seront informés en temps utile et le HBCC mettra tout en œuvre pour faciliter leur accès à des installations voisines.

Article 6 : entretien des installations

En semaine, les personnels de la mairie entretiennent les installations. Cependant les joueurs sont tenus de respecter et de participer à la propreté des installations.

En week-end et en compétitions, les joueurs doivent en priorité, ramasser tous leurs déchets (bouteilles vides, pansements, papiers...). Ils sont tenus de laisser l'aire de jeu et les vestiaires propres. Les chewing-gums sont interdits dans le gymnase.

Les pots de résine doivent être posés sur un support et non à même le sol.

De même, les spectateurs présents durant les compétitions doivent avoir une attitude similaire aux joueurs en ce qui concerne la propreté des tribunes et des espaces extérieurs au gymnase (ramassage des papiers, canettes, mégots de cigarettes,...).

La mise en place d'une buvette et son maintien par le club dépendent du comportement de chacun.

Article 7 : éthique, comportement et règles du jeu

Chacun est tenu à un comportement respectueux de la quiétude des autres dans l'ensemble des installations du club. Les parents sont tenus au respect et à faire respecter le règlement par leurs enfants sur l'ensemble des installations.

L'ensemble des licenciés, des joueurs et de leurs accompagnateurs est en toutes circonstances, tenu au respect de l'éthique et des règles du jeu édictées par la FFHB (respect des partenaires, adversaires, arbitres).

Les parents de licenciés mineurs sont tenus au respect des arbitres lors des compétitions.

En cas d'infraction à ces règles, le HBCC se réserve le droit de demander à la FFHB de diligenter une procédure disciplinaire à l'encontre du licencié concerné. En cas de convocation à commission de discipline suite à une sanction par un joueur ou une équipe, l'amende financière appliquée sera prise en charge par le joueur ou l'équipe (ou parent du licencié mineur) . Elle devra être remboursée au club dans le mois suivant le compte rendu de la commission de discipline.

Toute contravention au présent règlement intérieur entraîne la possibilité pour le HBCC de décider d'un avertissement ou de l'interruption temporaire ou définitive de jouer, après avoir entendu l'intéressé. Dans tous les cas, le club pourra engager une sanction financière envers le joueur ou équipe fautif égale à celle appliquée par les instances fédérales.

Le HBCC se réserve le droit de refuser l'adhésion ou la délivrance d'une licence à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au présent règlement intérieur.

Les règles de conduite et de respect envers les entraîneurs sont soumises aux mêmes dispositions que celles énoncées ci-dessus.

Article 8 : participation aux entraînements et compétitions

Toute personne ayant pris une licence « joueur » au club s'engage à participer aux entraînements et compétitions dans lesquelles son équipe a été engagée.

La présence de chacun aux entraînements et aux compétitions, détermine la réussite et l'évolution de l'ensemble de l'équipe. Toute absence aux entraînements ou aux compétitions doit être occasionnelle et signifiée à l'entraîneur.

Chaque joueur devra obligatoirement produire le certificat médical d'aptitude physique ou l'attestation-questionnaire de santé avant le début du troisième entraînement de la saison sportive, faute de quoi il sera suspendu provisoirement d'activité placée sous la responsabilité du club.

Les parents de joueurs mineurs s'engagent à accompagner les équipes lors des déplacements.

Un calendrier des rotations est établi et fourni par l'entraîneur en début de saison. Les parents sont tenus de respecter leurs engagements.

Article 9 : participation à la vie du club

Tout licencié s'engage à participer à la vie du club et répondre aux sollicitations du Bureau Directeur ou du Conseil d'Administration, concernant les diverses actions menées (festivités, soirées, goûters, loto, buvette, recherche de sponsors, ...)

Article 10 : pertes et vols

Le club décline toute responsabilité en cas de pertes et d'infractions survenues dans les installations sportives.

Article 11 : sécurité sur le parking

Le stationnement des voitures sur le parking à l'intérieur est interdit, hormis les 2 véhicules des arbitres. Également interdit devant le portail coulissant.

Article 12 : dispositions concernant les frais de déplacement

Les déplacements de joueurs et joueuses à l'intérieur du département de Vaucluse (y compris Châteaurenard) ne donnent pas lieu à indemnité pour frais de déplacement

Les indemnités de déplacements seront effectuées sous forme de déduction fiscale avec reçu de dons aux œuvres (imprimé Cerfa n° 11580*01) Se renseigner au secrétariat du club.

La priorité sera donnée aux participants bénéficiant de la possibilité de déduction fiscale.

Le HBCC se réserve le droit de vérifier, avant tout déplacement, la validité des permis de conduire des personnes en charge des véhicules ainsi que celle des polices d'assurances

Article 13 : Utilisation d'un mini-bus ou covoiturage :

Par l'intermédiaire d'une association, et sous réserve de disponibilité, le club pourra mettre à disposition un mini-bus. Lors des rencontres du week-end l'équipe ayant le déplacement le plus éloigné sera prioritaire pour l'utiliser.

Le mini-bus devra être rendu le plein de carburant fait ainsi que le nettoyage par les utilisateurs.

Le non respect entraînera la suppression de l'utilisation de celui-ci par l'équipe concerné.

L'équipe concerné aura à sa charge le gasoil et les frais d'autoroutes s'il y en a. Le covoiturage sera privilégié. Les parents utilisant leur véhicule seront remboursés par les licenciés covoiturés.

SIGNATURE ADHERENT

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

SIGNATURE PARENTS (pour mineurs)

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



HANDBALL CLUB CARPENTRAS

Maison du Citoyen

35, rue du Collège

84200 – CARPENTRAS

« S'UNIR POUR REUSSIR »

Téléphone : 06 30 08 07 60

SIRET : 348 373 895 00039 code APE : 9312 Z

Déclaration Préfecture du Vaucluse n° 2905290

Agrément Ministère Jeunesse & Sports n° 84-S-21

Courriel : 6384001@ffhandball.net

Site : hbccarpentras.e-monsite.com

NOTE D'ENGAGEMENT SUR LES DEPLACEMENTS MATCHES EXTERIEURS

J'ai bien pris bonne note que le club évolue soit en Championnat Département soit Régional, selon les catégories, et m'engage à participer lors des déplacements, dans ma catégorie et/ou celle de mon enfant, en utilisant mon véhicule pour le covoiturage, en fonction des demandes de l'Encadrant. Celui-ci, ayant la responsabilité d'organiser la répartition des déplacements.

J'ai pris connaissance des règles sur le covoiturage et bien noté que le licencié participera aux frais (carburant & autoroute) à rembourser aux licenciés et/ou parents utilisant leur véhicule.

SIGNATURE ADHERENT

(précédée de la mention « lu et approuvé »

SIGNATURE PARENTS (enfant mineur)

(précédée de la mention « lu et approuvé »

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2023/2024 CERFA N° 85-0233

CETTE FICHE A ETE CONCUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX QUI POURRONT ETRE UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT. ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE. ELLE VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

I. ENFANT NOM : PRENOM :
 SEXE GARÇON FILLE DATE DE NAISSANCE : ___/___/___

(Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de

II. VACCINATIONS *vaccination de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)*

Précisez s'il s'agit :	VACCINS PRATIQUES	DATES
Du DT polio	___/___/___
Du DT coq	___/___/___
Du Tétracoq	___/___/___
D'une prise polio RAPPELS	___/___/___

ANTITUBERCULEUSE (BCG)		ANTIVARIOLIQUE	AUTRES VACCINS		
DATES			DATES	VACCINS	DATES
1 ^{er} VACCIN	___/___/___	VACCIN	___/___/___	___/___/___
REVACCINATION	___/___/___	1 ^{er} RAPPEL	___/___/___	___/___/___

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINE POURQUOI ?

	NATURE	DATES
INJECTIONS DE SERUM	___/___/___
	___/___/___

III. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBEOLE		VARICELLE		ANGINES		RHUMATISMES		SCARLATINE	
non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui
COQUELUCHE		OTITES		ASTHME		ROUGEOLE		OREILLONS	
non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES DATES :
 (maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations chirurgicales)

..... ___/___/___
 ___/___/___
 ___/___/___

IV. RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

.....

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT ? non oui
 SI OUI, LEQUEL ?
SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SEJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MEDICAMENTS.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? non occasionnellement oui

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE ? non oui

V. RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRENOMS :

ADRESSE (pendant la période du séjour) :

N° DE S.S. N° DE TEL DOMICILE BUREAU

ADRESSE DU CENTRE PAYEUR :

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :

DATE :

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR

LIEU DU SEJOUR :

Cachet de l'Organisme (siège social)

ARRIVEE LE ___/___/___
 DEPART LE ___/___/___

OBSERVATIONS FAITES AU COURS DU SEJOUR

PAR LE MEDECIN (qui indiquera son nom, adresse et n° de téléphone)

PAR LE RESPONSABLE DU SEJOUR (qui indiquera ses nom et adresse)

.....



HANDBALL CLUB CARPENTRAS

Maison du Citoyen

35, rue du Collège

84200 – CARPENTRAS

SIRET : 348 373 895 00039 Code NAF 9312Z

Courriel : 6384001@ffhandball.net

Site internet : hbccarpentras.e-monsite.com

Téléphone : 06 30 08 07 60

RECHERCHE DE PARTENAIRES

Nous vous invitons à œuvrer dans la recherche de partenaires. Ainsi vous soutiendrez le dynamisme de notre commission Sponsoring et apporterez votre contribution à la réussite de notre projet club.

Pour cela nous vous proposons une **remise sur votre prix de licence** comme suit :

- 1 contrat de partenaire signé à 1 000 euros **votre licence bénéficiera d'une réduction de 100 % soit totale gratuité !**
- 1 contrat de partenaire signé à 750 euros **votre licence bénéficiera d'une réduction de 50 %**
- 1 contrat de partenaire signé à 500 euros **votre licence bénéficiera d'une réduction de 30 %**

Nous avons de l'énergie à revendre ! Ensemble nous serons encore plus forts !

Le Conseil d'Administration

PASSION - PLAISIR - PARTAGE - RESPECT - COMBATIVITE